

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

16 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 16 décembre 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Bruno Fournier maire

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Le siège # 5 est vacant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Bruno Fournier, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Huit (8) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption des prévisions budgétaires 2025, ainsi que le programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Levée de l'assemblée.

2024-12-220 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance le 16 décembre 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-12-221 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 ;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 comportent des dépenses globales de l'ordre d'un million quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-deux dollars (1 488 242 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte les prévisions budgétaires, comme ci-après établi pour l'année financière commençant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, à savoir :

	<u>2025</u>
1 <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
1.1 Conseil municipal	36 137,00 \$
1.2 Gestion financière et administrative	170 221,00 \$
1.3 Greffe	6 563,00 \$
1.4 Évaluation	33 026,00 \$
1.5 Autres	<u>7 907,00 \$</u>
TOTAL	253 854,00 \$
2 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
2.1 Service de la police	27 644,00 \$
2.2 Protection contre incendie	120 763,00 \$
2.3 Sécurité civile	\$
2.4 Autres	<u>800,00 \$</u>
TOTAL	149 207,00 \$
3 <u>TRANSPORTS</u>	
3.1 Voirie municipale	313 224,00 \$
3.2 Enlèvement de la neige	167 213,00 \$
3.3 Éclairage des rues	10 000,00 \$
3.4 Circulation	1 000,00 \$
3.5 Transport adapté	<u>3 229,00 \$</u>
TOTAL	494 666,00 \$
4 <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
4.1 Traitement de l'eau	54 661,00 \$
4.2 Aqueduc	8 300,00 \$
4.3 Traitement des eaux usées	244 809,00 \$
4.4 Égout	13 166,00 \$
4.5 Déchets domestiques	41 671,00 \$
4.6 Élimination	27 959,00 \$

4.7	Plan gestion des matières résiduelles par la MRC	1 342,00 \$
4.8	Gestion des cours d'eau par la MRC	<u>1 837,00 \$</u>
	TOTAL	393 745,00 \$

5 **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

5.1	Activités récréatives	
	TOTAL	1 000,00 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1	Aménagement, urbanisme et zonage	16 861,00 \$
6.2	Promotion et Développement économique	<u>4 243,00 \$</u>
	TOTAL	21 104,00 \$

7 **LOISIRS ET CULTURE**

7.1	Centre touristique	6 082,00 \$
7.2	Haltes routières	
7.3	Équipements régionaux	<u>7 352,00 \$</u>
	TOTAL	13 434,00 \$

8 **FRAIS DE FINANCEMENT**

Mise aux normes, ass. des eaux usées, travaux route Grosses-Roches

161 232,00 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 488 242,00 \$

2025

1 **REVENUS**

1.1	<u>Taxes :</u>	
	Foncière pour fonctionnement	437 723,00 \$
	Foncière mise aux normes 10 %	584,00 \$
	Foncière route Grosses-Roches	47 254,00 \$
	Aqueduc	64 676,00 \$
	Égout	\$
	Matières résiduelles	53 972,00 \$
	Traitement des eaux usées	108 082,00 \$
	Vidanges fosses septiques	10 664,00 \$
	Égout rue de la Mer	<u>9 869,00 \$</u>
	TOTAL	732 824,00 \$

Compensations tenant lieu de

2	taxes	
2.1	Terres publiques	4 599,00 \$
2.2	École	\$
2.3	Bureau de poste	\$
	TOTAL	4 599,00 \$

3 **Transferts**

3.1	Péréquation	103 032,00 \$
3.2	Dotation spéciale de fonctionnement	<u>47 510,00 \$</u>
3.3	Aide financière COVID	
	TOTAL	150 542,00 \$

Transferts relatifs à des ententes

3.3	Matières recyclables	17 000,00 \$
3.4	Amélioration du réseau routier	83 271,00 \$

3.5	Subvention route Grosses-Roches	218 387,00 \$
3.6	Subvention pour la mise aux normes de l'eau potable	0 \$
3.7	Subvention pour le traitement des eaux usées	225 217,00 \$
3.8	Taxe d'accise (TECQ)	
3.9	Santé et bien-être	
	TOTAL	543 875,00 \$
4	Services rendus	
4.1	Administration	3 000,00 \$
4.2	Sécurité publique	0.00 \$
4.3	Transport	0.00 \$
4.4	Hygiène du milieu	0.00 \$
	TOTAL	3 000,00 \$
5	Imposition de droits	
5.1	Licences et permis	1 500,00 \$
5.2	Mutation	18 000,00 \$
5.3	Carrière	1 000,00 \$
5.4	Médailles (chiens)	710.00 \$
	TOTAL	21 210,00 \$
6	Revenus d'intérêts	
6.1	Arriérés de taxes	8 000,00 \$
	TOTAL	8 000,00 \$
7	Autres revenus	
7.1	Autres revenus divers	4 000,00 \$
7.2	Redevances TPI MRC	0.00 \$
7.3	Redevances parc Éolien	11 975,00 \$
	TOTAL	15 975,00 \$
	TOTAL DES REVENUS	1 480 025,00 \$
	Affectation du surplus non réservé	8 217,00 \$
	TOTAL DES REVENUS	1 488 242,00 \$

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes pour équilibrer le budget s'il y a lieu.

Nonobstant la date de son adoption, la présente résolution à effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

**2024-12-22 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL DES
IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027 ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027, totalisant la somme de un million cent quatre-vingt-onze mille (1 191 000 \$), pour l'année 2025, le programme triennal se répartissant comme suit :

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

La publication du présent document expliquant le programme triennal des immobilisations est faite en conformité avec les dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations, qui pourrait être réalisée au cours des trois (3) prochaines années ainsi que les modes de financement possibles. Veuillez prendre note que la présentation a été simplifiée et uniformisée afin d'en faciliter la compréhension.

INVESTISSEMENTS	2025	Programme	Municipalité	2026	2027
Aménagement bureaux municipaux	1 191 000	PRACIM 95 %	113 145		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET FINANCEMENT	1 191 000		113 145		

1 - Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal.

2 - Les montants indiqués sont des estimations.

3 - Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le conseil (règlements ou résolutions).

4 - Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon conservatrice selon les informations disponibles lors de préparation du PTI.

5 - Certaines subventions doivent être confirmées ultérieurement par les gouvernements concernés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-12-223 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19h52.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 16 décembre 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date